



LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS

Direction Technique – Branche Services-Courrier-Colis

SPÉCIFICATION GENERALE

MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE RETOUR SANTE

SP 21012543
Version 1.0

Diffusion libre

Diffusion restreinte

Diffusion contrôlée



SOMMAIRE

	Page
1 Présentation Générale	3
1.1 <i>Objet du document</i>	3
1.2 <i>Principe de mise en œuvre</i>	4
2 Caractéristiques du pli.....	4
2.1 <i>Format du pli</i>	4
2.2 <i>Conditions spécifiques au transport de matières biologiques</i>	5
2.2.1 <i>Règles d'emballage</i>	5
2.2.1.1 <i>Matières infectieuses de catégorie B – Gamme Sensible</i>	5
2.2.1.2 <i>Echantillons humains ou animaux – Gamme Sécurisée</i>	5
2.2.1.3 <i>Matières biologiques totalement exemptées</i>	5
2.2.1.4 <i>L'instruction P650 et triple emballage</i>	6
2.2.1.5 <i>Le triple emballage</i>	7
2.2.1.6 <i>Caractéristiques de la pochette extérieure</i>	7
3 Signalétique du pli	8
3.1 <i>Les formats de plis</i>	8
3.2 <i>Les informations sur un courrier Retour Santé</i>	8
3.2.1 <i>Format C5</i>	8
3.2.2 <i>Format C4</i>	9
3.3 <i>Le fond de couleur du pli</i>	10
3.3.1 <i>Gamme Sécurisé et Sensible</i>	10
3.4 <i>Les mentions d'affranchissement</i>	11
3.4.1 <i>La marque d'Affranchissement T</i>	12
3.4.1.1 <i>Le T classique</i>	12
3.4.2 <i>La mention Délai d'acheminement</i>	12
3.4.3 <i>La tranche de poids</i>	12
3.4.4 <i>La durée d'autorisation</i>	13
3.4.5 <i>Le Datamatrix du Retour Santé avec T</i>	13



3.5	<i>L'adresse destinataire</i>	17
3.5.1	Les polices de caractères	18
3.5.2	Formats C5 et C4.....	18
3.6	<i>Mentions relatives au transport de matières biologiques</i>	19
3.6.1	La mention « OBJET NON MÉCANISABLE »	19
3.6.2	Les mentions relatives au transport de matières biologiques de catégorie B. 20	
3.6.2.1	Le logo Transport Biologique	20
3.6.2.2	La mention officielle « MATIERE BIOLOGIQUE CATEGORIE B».....	21
3.6.3	Les mentions relatives au transport d'échantillons humains ou animaux (exemptés de l'étiquetage UN3373 et de la mention catégorie B).....	21
3.6.4	Le positionnement des mentions.....	22
3.6.4.1	Pli Retour Santé Traitement SÉCURISÉ	22
3.6.4.2	Pli Retour Santé traitement SENSIBLE.....	24
3.7	<i>Code directionnel STP (Société Traitement de Presse)</i>	27
3.7.1	Positionnement	27
3.7.1.1	Caractéristiques dimensionnelles du CAB 128	27
3.7.1.2	Règle de positionnement du numéro en clair du CAB 128	28
3.8	<i>Zone libre de personnalisation</i>	28
3.8.1	Positionnement sur le pli.....	29
3.8.2	Contraintes de couleurs.....	29
4	Assistance et validation	29
4.1	<i>Validation d'un pli non standard</i>	29
5	Documentation complémentaire	30



1 PRESENTATION GENERALE

1.1 Objet du document

La présente spécification a pour objet de définir les caractéristiques techniques que doivent respecter les plis ainsi que les modalités de validation dans le cadre de **l'offre Retour santé**.

L'offre Retour santé est une solution d'affranchissement, gratuite pour l'utilisateur, et facturée au client Retour santé après utilisation.

Cette offre permet notamment le retour de matières biologiques.

L'offre Retour santé permet d'accéder à 2 types de produits différents :

- L'offre « Sensible » : Retour nécessitant un triple emballage avec mentions UN3373 et matière biologique catégorie B.
- L'offre « Sécurisé » : Retour nécessitant un triple emballage avec la mention « Echantillon humain exempté » ou « Echantillon animal exempté ».

Des niveaux de services (indicatifs) différents seront disponibles selon le type de produit souhaités par le Client :

- J+3 et J+7 : Retour santé Sensible et Sécurisé

L'offre Retour santé est organisée autour de **4 tranches de poids tarifaires** :

- 0-20g
- 0-50g
- 0-100g
- 0-500g

Le client Retour santé met à disposition des utilisateurs un support présentant des mentions d'affranchissement propres à l'offre Retour Santé.

Le support :

Un seul support possible pour les plis Retour Santé : la pochette cartonnée sans fenêtre.

A partir du lancement de l'offre, le client aura un délai de 6 mois pour liquider son stock d'enveloppes Postréponse dédiées aux prélèvements.



Les marques d’Affranchissement :

La marque d’affranchissement traditionnellement utilisée est le T pour les quatre niveaux de service : J+3 et le J+7.

1.2 Principe de mise en œuvre

Dans le cas où le client fournit le support à l'utilisateur, celui-ci doit respecter un certain nombre de caractéristiques concernant :

- Les exigences techniques du pli en fonction du format et de la nature des objets transportés ;
- La signalétique du pli ;
- Les mentions d’affranchissement ;
- L’adresse destinataire
- Mentions différentes en fonction du type de service (sécurisé, sensible).

2 CARACTERISTIQUES DU PLI

2.1 Format du pli

Les caractéristiques dimensionnelles pour un courrier Retour Santé doivent être comprises dans les valeurs suivantes :

- o Poids maximum : 500g
- o Grammage du carton minimum : 200g/m²
- o Epaisseur maximum : 30 mm
- o Dimensions selon le format disponibles sur le site de maquettage :
<https://monenveloppesurmesure.laposte.fr>,
⇒ Les formats C5 : 162mm*229mm, et C4 : 229mm*324mm, pour toutes les gammes RS (sécurisé et sensible).

Quel que soit le format choisi par le client, le pli sera nécessairement en orientation paysage.

Pour tout autre choix de formats, le client doit se référer à la partie 4 – Assistance et validation d’un pli non standard.

2.2 Conditions spécifiques au transport de matières biologiques

Pour les plis Retour Santé, seules peuvent être admises les matières biologiques de catégorie B (classe ONU 3373), les échantillons humains ou d'animaux ou certaines matières biologiques exemptées de l'application de la réglementation du transport de matières dangereuses.

2.2.1 Règles d'emballage

2.2.1.1 Matières infectieuses de catégorie B – Gamme Sensible

Les envois constitués de matières infectieuses de la catégorie B, contenant des agents pathogènes (micro-organismes), doivent :

- Porter les mentions « UN3373 » et « MATIERE BIOLOGIQUE, CATEGORIE B »,
- Respecter l'instruction d'emballage P650 (transport routier) : triple emballage avec un emballage extérieur (pochette T) rigide (sur la base de la réglementation aérienne la plus exigeante).

2.2.1.2 Echantillons humains ou animaux – Gamme Sécurisée

Les envois constitués d'échantillons humains ou animaux présentant un risque minimal de contenir des agents pathogènes (exemptés de l'étiquetage « UN3373 » et de la mention « MATIERES BIOLOGIQUES, DE CATEGORIE B ») doivent :

- Porter la mention « Echantillon humain exempté » ou « Echantillon animal exempté »,
- Etre transportés dans un emballage constitué de 3 éléments (triple emballage conformément à l'article 2.2.62.1.5.8 de l'ADR 2019) dont l'emballage extérieur est suffisamment robuste.

2.2.1.3 Matières biologiques totalement exemptées

Les envois constitués de matières biologiques totalement exemptées qui ne sont pas soumises à la réglementation de transport de marchandises dangereuses.

La Poste se réserve la faculté de demander au Client une attestation d'une autorité sanitaire certifiant que les échantillons ne sont pas soumis à la réglementation sur le transport des matières dangereuses, et peuvent être transportés par La Poste sans danger, et hors température dirigée.

La Poste communiquera à cet effet au Client les Spécifications techniques SP7286 « Mise en œuvre du Postréponse », et en vérifiera le respect lors de la validation de la maquette.



2.2.1.4 L'instruction P650 et triple emballage

Les envois constitués de matières infectieuses de la catégorie B devront être conditionnés dans le strict respect de **l'instruction d'emballage P 650 de l'Accord Européen relatif au transport de marchandises dangereuses** par voie terrestre (ADR), et qui précise notamment :

Les emballages doivent être de bonne qualité et suffisamment solides pour résister aux chocs et aux charges auxquels ils peuvent normalement être soumis :

- En cours de transport,
- Pendant le transbordement entre véhicules ou conteneurs ou entre véhicules ou conteneurs et entrepôts,
- Lors de tout enlèvement d'une palette ou d'un suremballage en vue d'une manipulation manuelle ou mécanique.

Les emballages doivent être construits et fermés de manière à éviter toute fuite du contenu dans des conditions normales de transport, sous l'effet de vibrations ou de variations de température, d'hygrométrie ou de pression.

L'emballage doit comprendre au moins les trois composantes ci-après :

- a) un récipient primaire,
- b) un emballage secondaire,
- c) un emballage extérieur.

Les récipients primaires doivent être emballés dans les emballages secondaires de façon à éviter, dans des conditions normales de transport, qu'ils ne se brisent, soient perforés ou laissent échapper leur contenu dans les emballages secondaires.

Les emballages secondaires doivent être placés dans des emballages extérieurs avec interposition de matières de rembourrage appropriées.

Une fuite du contenu ne doit entraîner aucune altération appréciable des propriétés protectrices des matières de rembourrage ou de l'emballage extérieur.

Pour les matières liquides :

- a) Le ou les récipients primaires doivent être étanches,
- b) L'emballage secondaire doit être étanche,
- c) Si plusieurs récipients primaires fragiles sont placés dans un emballage secondaire simple, il faut les envelopper individuellement ou les séparer pour empêcher tout contact entre eux,
- d) Un matériau absorbant doit être placé entre le ou les récipients primaires et l'emballage secondaire.

La quantité de matériau absorbant doit être suffisante pour **absorber la totalité du contenu** du ou des récipients primaires de manière qu'une libération de la matière



liquide ne porte pas atteinte à l'intégrité du matériau de rembourrage ou de l'emballage extérieur.

Les prélèvements biologiques exemptés de l'application de la réglementation du transport des matières dangereuses peuvent être admis par La Poste en transport aérien.

2.2.1.5 *Le triple emballage*

Il revient à la charge du client de fournir les emballages primaire et secondaire, dans le strict respect des normes relatives au triple emballage et à l'instruction P650. Seul l'emballage extérieur, à savoir la pochette rigide sans fenêtre avec la marque « T » d'affranchissement qui peut être acheté via La Poste.

Dans le cas où le client souhaite fournir lui-même l'emballage extérieur, celui-ci devra respecter les exigences techniques de cette spécification technique, et se référer à la partie « **4 – ASSISTANCE ET VALIDATION** » pour le processus de validation des plis non standards.

2.2.1.6 *Caractéristiques de la pochette extérieure*

L'emballage extérieur de l'offre Retour Santé devra respecter les conditions sous mentionnées :

- Pour les plis **Retour Santé Sécurisé et Sensible**, la pochette sera **cartonnée, bleue et avec soufflet**.



3 SIGNALETIQUE DU PLI

3.1 Les formats de plis

Il est laissé au client le choix du format du pli utilisé parmi ceux disponibles sur le site de maquettage : <https://monenveloppesurmesure.laposte.fr>,

- Les **formats C5** (162mm*229mm) et **C4** (229mm*324mm), pour toutes les gammes RS (sécurisé, sensible).

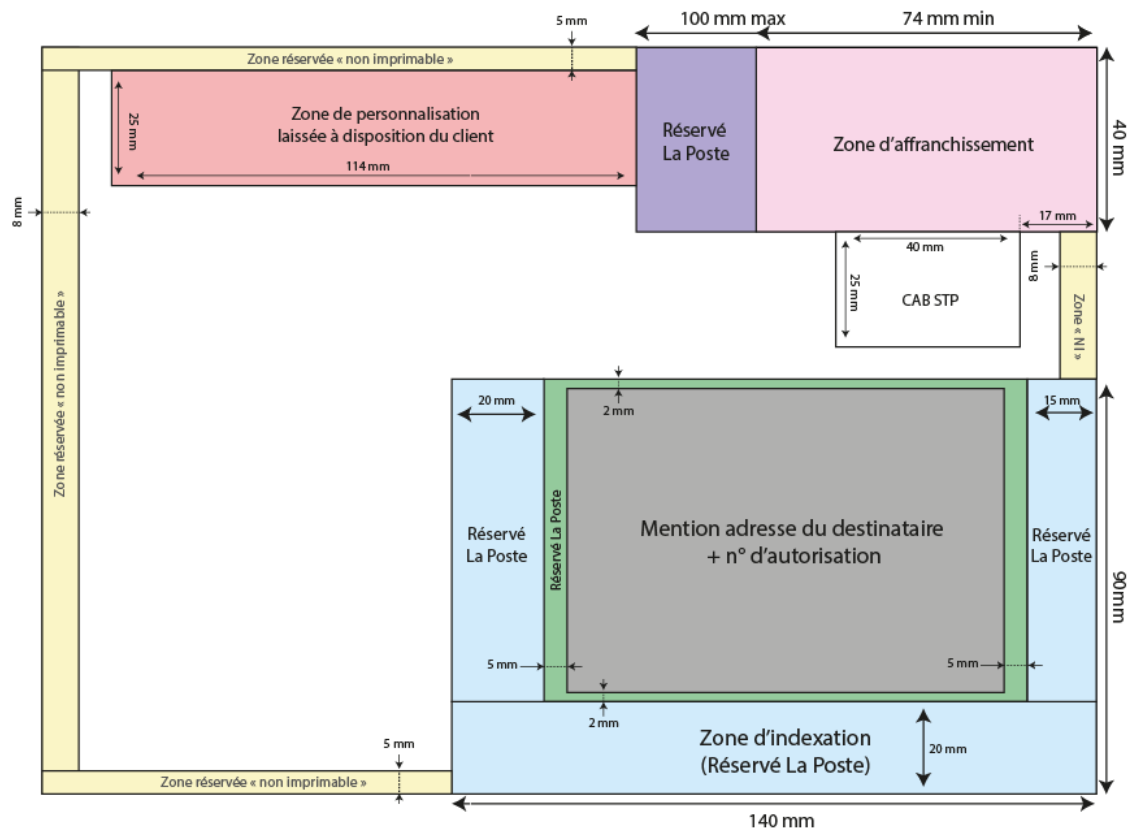
Quel que soit le format choisi par le client, le pli sera nécessairement en **orientation paysage**. Pour tout autre choix de formats, le client doit se référer à la partie 4 – Assistance et validation d'un pli non standard.

3.2 Les informations sur un courrier Retour Santé

Le positionnement des différentes mentions sur le pli dépend du format du pli utilisé par le client et de la gamme Retour Santé choisie (sécurisé, sensible).

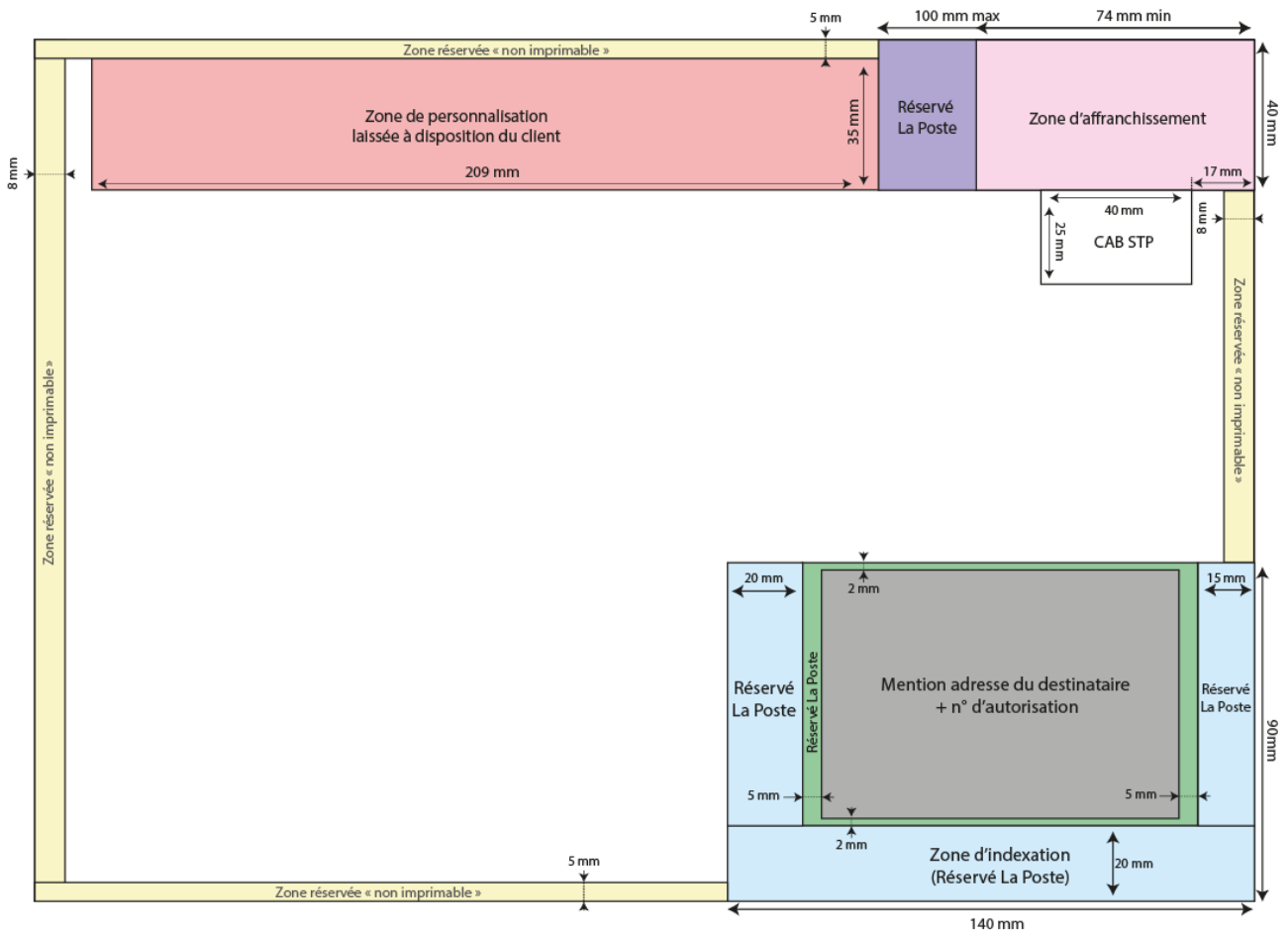
Les mentions de la signalétique se placent sur le recto de la pochette en respectant les règles de positionnement de l'information décrites ci-dessous.

3.2.1 Format C5





3.2.2 Format C4





3.3 Le fond de couleur du pli

3.3.1 Gamme Sécurisé et Sensible

Afin de distinguer les pochettes Retour Santé ayant pour vocation un traitement en société de traitement de presse (Viapost) des autres au sein du réseau, la pochette Retour Santé sera imprimée en **bleu** (recto comme verso) en **Pantone 292 C** quel que soit le format, pour les gammes suivantes :

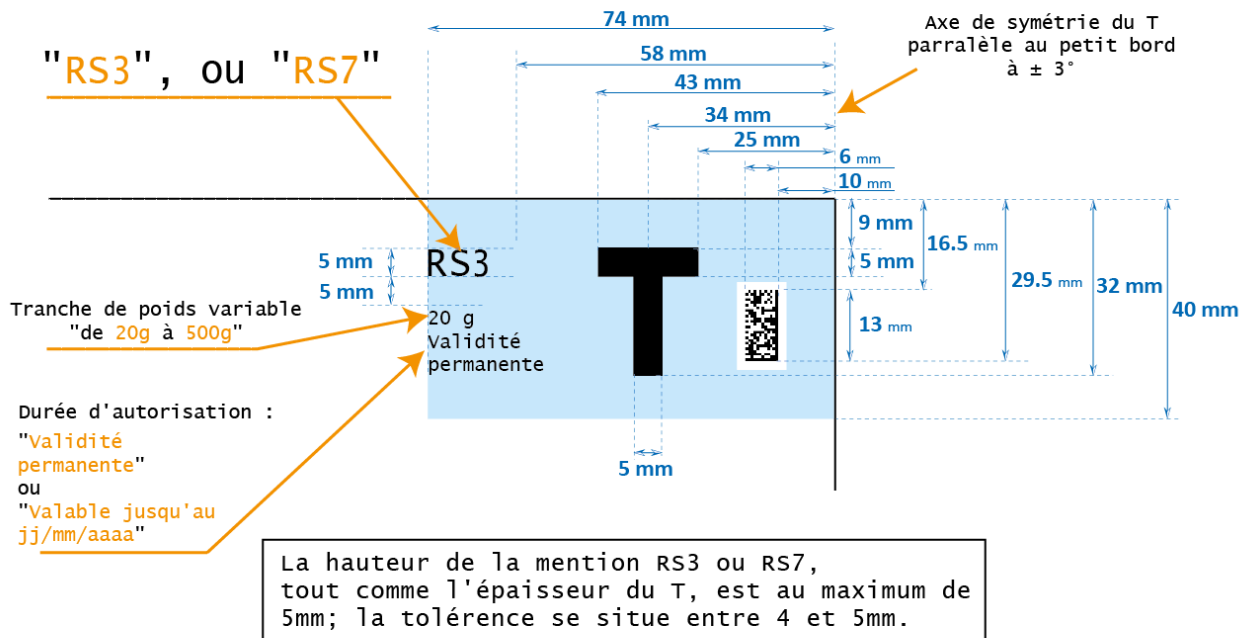
- Sécurisé ;
- Sensible.





3.4 Les mentions d'affranchissement

POSITIONNEMENT DES MENTIONS D'AFFRANCHISSEMENT PAR RAPPORT AU BORD DROIT DU PLI
TEXTE : LUCIDA CONSOLE



Le positionnement des mentions d'affranchissement doit respecter le visuel suivant. Les valeurs possibles des différentes informations présentes dans ces zones sont décrites ci-après :

Critères d'appréciations	Unités et Normes	Niveau exigé par La Poste (degré d'erreur accepté)
Tolérances du T	mm	$\pm 1\text{mm}$
Tolérances du positionnement du T et du type d'affranchissement	mm	$\pm 1\text{mm}$

A noter : La couleur bleue des pochettes Retour Santé impose la présence d'un **fond blanc** sous le code à barres 2D afin d'en assurer sa lecture. Cette zone blanche autour du Datamatrix doit être de 2 mm minimum, et de 4mm maximum.



3.4.1 La marque d’Affranchissement T

3.4.1.1 *Le T classique*

Cette marque est caractérisée par des dimensions précises de façon à pouvoir différencier et séparer automatiquement les courriers Postréponse des autres courriers dans les machines de préparation au tri du courrier, et apporter le traitement spécifique lié aux pochettes Postréponse.

Cette marque T doit être imprimée en **noir** (opacité 100%) et dans les dimensions mentionnées ci-haut.



3.4.2 La mention Délai d’acheminement

Délai d’acheminement	Mention délais	Police de caractère	Taille	Style et couleur
J+3	RS3	LUCIDA CONSOLE	Hauteur des caractères égale à la hauteur de la barre horizontale du T (5 mm) Police 18 ou 20	Gras, majuscule, noir
J+7	RS7			

3.4.3 La tranche de poids

Cette mention précise la tranche de poids tarifaire choisie par le client et se présente sous la forme « **xx g** », **xx** correspondant à la borne maximum de la tranche de poids.

Mention	Police de caractère	Taille	Style et couleur
Tranche de poids	LUCIDA CONSOLE	Police 8	Noir



3.4.4 La durée d'autorisation

Cette mention définit la durée de validité de l'autorisation d'émettre des courriers Postréponse dans le cadre du contrat signé par le client. Cette mention peut être présentée (écrite) sous l'une des formes suivantes, selon la durée de contrat choisie par le client :

Contrat permanent (12 mois renouvelable tacitement) :

Validité Permanente	Validité Permanente
------------------------	---------------------

Contrat temporaire (3 à 6 mois) :

Valable du jj/mm/aa au jj/mm/aa	Valable jusqu'au jj/mm/aa	Valable jusqu'au jj/mm/aa
------------------------------------	------------------------------	------------------------------

Pour assurer une présentation visuelle, les mentions sont alignées à gauche, à l'aplomb de la mention Poids et Délai.

Mention	Police de caractère	Taille	Style et couleur
Durée d'autorisation	LUCIDA CONSOLE	Police 8	Noir

3.4.5 Le Datamatrix du Retour Santé avec T

Comme apparent et signalé dans le paragraphe ci-dessus « 3.4 Les mentions d'affranchissement », un CAB affranchissement de taille réduite (22 caractères alphanumériques) sera présent à droite du T, donc en haut à droite de la pochette Retour Santé, en position verticale portrait.

Attention : Utiliser uniquement la couleur noire pour le Datamatrix

Dimension du Datamatrix de taille réduite => 13 x 6 mm





Comme précisé dans la section 3.4, un fond blanc est à apposer sous le Datamatrix afin d'optimiser sa lecture lorsque la pochette est bleue (gamme sécurisé, sensible).

Les paragraphes du document « SP7286_Postreponse-V1-7 », (issus de la spécification « SP1401835 - CAB AFF COURRIER v1.1.doc») spécifiques au CAB de taille réduite sont les paragraphes :

- 3.2.2 Le code à barre de taille réduite.
- 3.3.2 Liste et format des données du CAB AFFRANCHISSEMENT de taille réduite.

Le codage des informations est exclusivement le C40 défini dans la norme ISO/IEC 16022. Aucun autre codage n'est admis.

Le tableau ci-dessous, indique les données contenues dans le code à barre Datamatrix d'un Postréponse avec T.

N° champ	Désignation	Format	Contenu	Codage en base36	Format en base 36	Contenu du Datamatrix
1	Caractérisation CAB (voir précision 1)	5AN	FRAJ1	Sans objet	5AN	FRAJ1
2	Version du CAB	2N	01	Oui	1AN	1
3	Code produit + services (voir précision 2)	4AN	Ce code correspond à une combinaison unique pour un produit + services	Sans objet	4AN	S100 S200
4	Poids (voir précision 3)	5N	00020 00050 00100 00500	Oui	3AN	00K 01E 02S 0DW
5	Zone départ (voir précision 4)	2AN	Voir précision 4	Sans objet	2AN	04
6	Zone destination (voir précision 5)	2AN	Voir précision 5	Sans objet	2AN	04
7	Espace réservé	5AN	00000	00000	5AN	00000
Nombre de caractères alphanumériques					22AN	



Précisions :

- 1) Le champ 1 « caractérisation du CAB » Datamatrix d'un Retour santé contient :
 - a. Les 2 caractères **FR** pour signifier que le pays d'origine du « T » est la France,
 - b. Le caractère **A** pour indiquer que l'opérateur est LA POSTE,
 - c. Le caractère **J1** pour indiquer que l'offre d'affranchissement est une pochette Retour Santé avec marque T.

- 2) Le champ 3 « Code produit + services » contient l'indication des deux produits postaux possibles pour un Postréponse :

Produit Postal	Code PRODUIT+SERVICE
RS3	S100
RS7	S200

















- 3) Le champ 4 « Poids » est le poids maximum de la tranche de poids
 - o soit 20 grammes codé 00K en base 36
 - o soit 50 grammes codé 01E en base 36
 - o soit 100 grammes .codé 02S en base 36
 - o soit 500 grammes codé 0DW en base 36

- 4) Le champ 5 « Zone de départ » contient les zones de départ possibles qui sont la Métropole, les Secteurs Postaux, Monaco, Andorre, la Zone Outre-Mer 1 (OM1) composé des départements ou territoires suivants:
 - o Guadeloupe,
 - o Guyane,
 - o Martinique,
 - o La Réunion,
 - o Mayotte,
 - o Saint-Martin,
 - o Saint-Barthélemy
 - o Saint-Pierre-et-Miquelon

La codification est 04.

- 5) Le champ 6 « Zone de destination » contient les zones de destination possibles qui sont la Métropole et l'Outre-Mer OM1 (composé des territoires énumérés ci-dessus hors Saint-Pierre-et-Miquelon).
La codification est 04



Code à barre Datamatrix Postréponse T RS3 20g Contenu =>FRAJ11S10000K040400000		
Code à barre Datamatrix Postréponse T RS3 50g Contenu =>FRAJ11S10001E040400000		
Code à barre Datamatrix Postréponse T RS3 100g Contenu =>FRAJ11S10002S040400000		
Code à barre Datamatrix Postréponse T RS3 500g Contenu => FRAJ11S1000DW040400000		
Code à barre Datamatrix Postréponse T RS7 20g Contenu => FRAJ11S20000K040400000		
Code à barre Datamatrix Postréponse T RS7 50g Contenu =>FRAJ11S20001E040400000		
Code à barre Datamatrix Postréponse T RS7 100g Contenu =>FRAJ11S20002S040400000		
Code à barre Datamatrix Postréponse T RS7 500g Contenu => FRAJ11S2000DW040400000		



3.5 L'adresse destinataire

Pour l'offre Retour Santé, l'adresse destinataire a la particularité, par rapport à une adresse traditionnelle d'être composée du n° d'autorisation.

LIGNE 1	<RAISON SOCIALE OU DENOMINATION COMMERCIALE>
LIGNE 2 (FACULTATIVE)	<IDENTITE DU DESTINATAIRE, DIRECTION, SERVICE>
LIGNE 3	AUTORISATION <N° D'AUTORISATION>
LIGNE 4	<CODE CEDEX> <LIBELLE CEDEX> OU <CODE POSTAL> <LOCALITE DE DESTINATION>

Exemple :

**SOCIETE DUPOND
AUTORISATION 50138
59789 LILLE CEDEX 9**

L'adresse destinataire doit se situer dans la zone « mention adresse du destinataire + n° d'autorisation » (cf. section 3.2), et ne doit en aucun cas y dépasser.

Les règles d'édition de l'adresse sont décrites dans la **spécification SP7886** jointe à ce document.

Pour rappel :

- 4 lignes maximum. La ligne 2 est à supprimer si elle est vide.
- Chaque ligne comporte 38 caractères maximum, un espace doit figurer entre chaque mot.
- Le pavé adresse est aligné à gauche.



3.5.1 Les polices de caractères

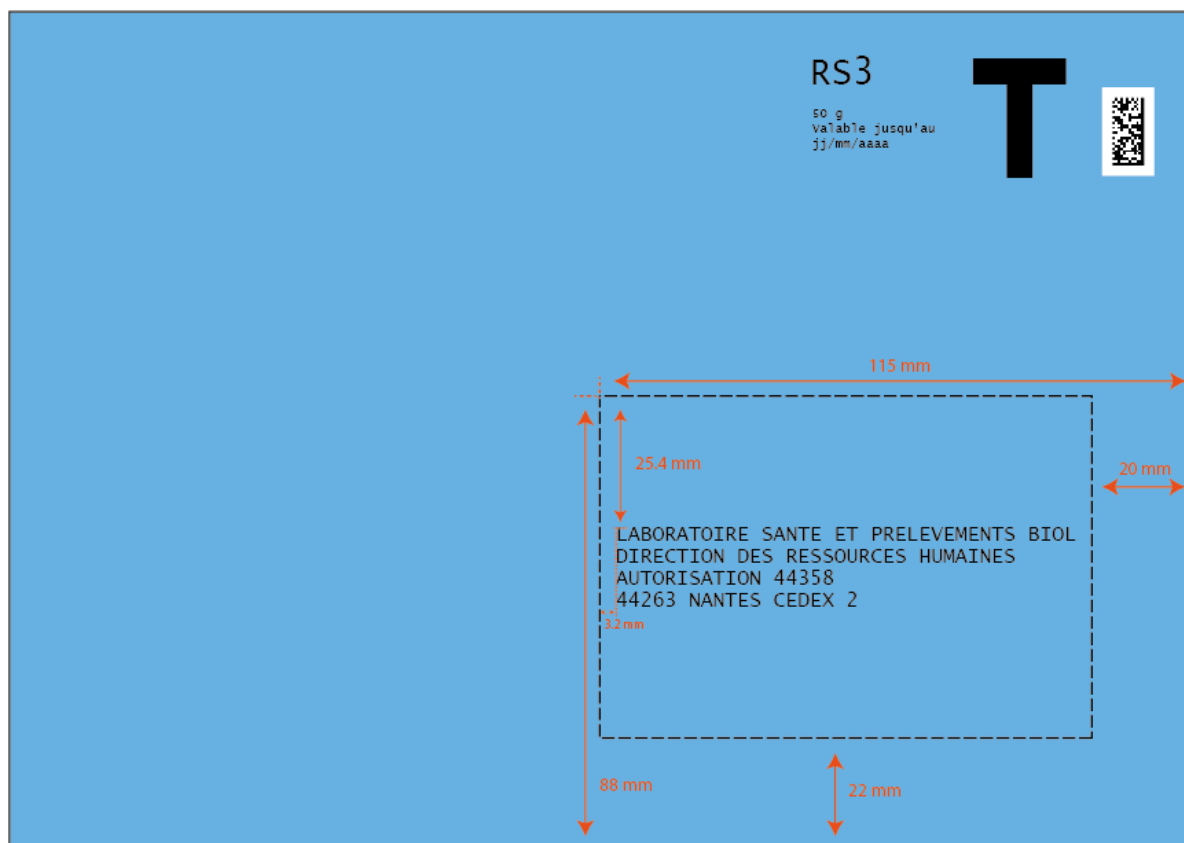
La police de caractère préconisée pour l'adresse est le **LUCIDA CONSOLE** en taille 9-10-11.

Police de caractère	Majuscule, non gras, noir
----------------------------	----------------------------------

Pour tout autre choix de police, veuillez-vous référencer à la **spécification SP7886** « Edition Adresse » jointe en annexes.

3.5.2 Formats C5 et C4

La zone adresse des formats C5 et C4 est située comme ce suivant :





3.6 Mentions relatives au transport de matières biologiques

Le transport de matières biologiques impose au pli une signalétique particulière. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des mentions réglementaires à faire apparaître en fonction de l'offre et du format.

Gamme Retour Santé	Formats possibles	Mentions		
		« OBJET NON MÉCANISABLE »	Logo UN3373 Biological Substance Category B	« ÉCHANTILLON HUMAIN EXEMPTÉ » (ou ANIMAL)
Sécurisé	C5, C4	Oui	Non	Oui
Sensible		Oui	Oui	Non

3.6.1 La mention « OBJET NON MÉCANISABLE »

La mention « OBJET NON MÉCANISABLE » doit apparaître sur le recto des plis de l'offre Retour Santé pour les gammes Sécurisé et Sensible. Elle doit respecter les caractéristiques ci-après.

**OBJET NON
MÉCANISABLE**

Mentions	Police de caractère	Taille - Dimensions	Style et couleur
OBJET NON MÉCANISABLE	MONTERRAT BOLD	Police 13	Noire
Cadre noir	/	Dimensions : - 40mm * 15 mm - 1 mm d'épaisseur de trait	Noire

Le positionnement de la mention « OBJET NON MÉCANISABLE » est détaillé dans la section 3.6.4. « Le positionnement des mentions ».



3.6.2 Les mentions relatives au transport de matières biologiques de catégorie B

BIOLOGICAL SUBSTANCE
CATEGORY B



MATIERE BIOLOGIQUE
CATEGORIE B

Pour tout envois constitués de matières infectieuses de la catégorie B (contenant des agents pathogènes (micro-organismes), et plus généralement toutes matières biologiques **catégorisées B**, des mentions réglementaires sont à apposer sur le recto des plis. Le transport de prélèvement biologique est soumis à des obligations légales qui sont décrites dans l'instruction P650 (jointe en annexes).

Outre les caractéristiques de triples emballages décrites au paragraphe 2.2.1, les mentions à apposées sur la pochette sont au nombre de 2 :

- ⇒ **Le logo Transport Biologique,**
- ⇒ **La mention officielle, en Anglais et en Français.**

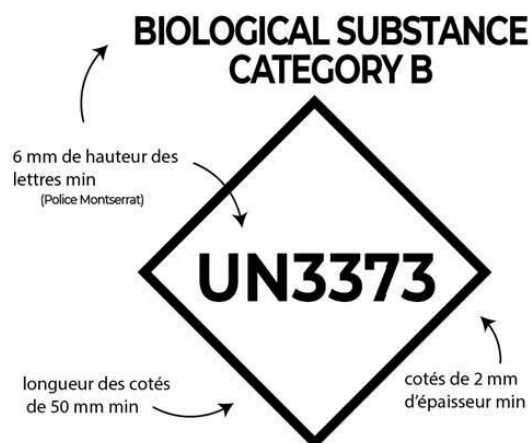
3.6.2.1 *Le logo Transport Biologique*

Le logo Transport Biologique doit être :

- Apposé sur la surface extérieure de l'emballage extérieur,
- De couleur noire,
- Facile à voir et à lire.

Il est composé :

- D'un losange carré, dont la **longueur d'un des côtés est de 50mm** minimum, et l'épaisseur du trait de 2mm minimum.
- D'une mention à l'intérieur du losange "**UN 3373**", centrée en hauteur et en largeur et d'une hauteur de lettres minimum de 6mm, en police Montserrat en gras.





3.6.2.2 *La mention officielle « MATIERE BIOLOGIQUE
CATEGORIE B »*

La mention officielle de Transport Biologique doit être :

« **BIOLOGICAL SUBSTANCE**

CATEGORY B ».

ET

« **MATIERE BIOLOGIQUE**

CATEGORIE B ».

- D'une hauteur de lettres de 6mm minimum,
- En noir et en gras,
- En police Montserrat Bold,
- En majuscules,
- En anglais et en français.

Le positionnement du logo UN3373 est détaillé dans la section 3.6.4. « Le positionnement des mentions ».

3.6.3 *Les mentions relatives au transport d'échantillons humains ou animaux (exemptés de l'étiquetage UN3373 et de la mention catégorie B).*

Les envois constitués d'échantillons humains ou animaux présentant un risque minimal de contenir des agents pathogènes (exemptés de l'étiquetage « UN 3373 » et de la mention « BIOLOGICAL SUBSTANCE, CATEGORY B ») doivent :

- ⇒ Porter la mention « Echantillon humain exempté » ou « Échantillon animal exempté ».

Dans ces conditions, la mention « ÉCHANTILLON HUMAIN EXEMPTÉ », ou « ÉCHANTILLON ANIMAL EXEMPTÉ » selon l'origine de l'échantillon, doit apparaître sur le recto des plis de la **gamme RS sécurisé en Anglais et en Français**.

**ÉCHANTILLON HUMAIN
EXEMPTÉ**

ou

**ÉCHANTILLON ANIMAL
EXEMPTÉ**

**EXEMPT HUMAN
SPECIMEN**

ou

**EXEMPT ANIMAL
SPECIMEN**



Mention	Police de caractère	Taille	Style et couleur
ÉCHANTILLON HUMAIN EXEMPTÉ - EXEMPT HUMAN SPECIMEN	MONTERRAT BOLD	Police 18, en majuscules	Noire
ÉCHANTILLON ANIMAL EXEMPTÉ - EXEMPT ANIMAL SPECIMEN	MONTERRAT BOLD	Police 18, en majuscules	Noire

Le positionnement de cette mention est détaillé dans la partie 3.6.4. « Le positionnement des mentions ».

3.6.4 Le positionnement des mentions

3.6.4.1 *Plis Retour Santé Traitement SÉCURISÉ*

Les envois constitués d'échantillons humains ou animaux présentant un risque minimal de contenir des agents pathogènes (exemptés de l'étiquetage « UN3373 » et de la mention « BIOLOGICAL SUBSTANCE CATEGORY B ») doivent :

- ⇒ Porter la mention « ECHANTILLON HUMAIN EXEMPTÉ » ou « ECHANTILLON ANIMAL EXEMPTÉ »,
- ⇒ Porter la mention « OBJET NON MÉCANISABLE ».

Pour Rappel, seuls les formats C5 et C4 sont acceptés pour cette gamme sécurisé Retour Santé.

3.6.4.1.1 Format C5

La mention « OBJET NON MÉCANISABLE » est à centrer dans le cadre noir, et à positionner comme ce suivant.

La mention « ÉCHANTILLON HUMAIN EXEMPTÉ » (ou « ÉCHANTILLON ANIMAL EXEMPTÉ ») en français est à positionner comme ce suivant.

La mention « EXEMPT HUMAN SPECIMEN » (ou « EXEMPT ANIMAL SPECIMEN ») en français est à positionner comme ce suivant.



Ces deux mentions sont à centrer sur l'axe représenté ici par un tracé en pointillé.
Les valeurs indiquées ci-dessous sont acceptées avec tolérance de ± 1 mm.

3.6.4.1.2 Format C4

La mention « OBJET NON MÉCANISABLE » est à centrer dans le cadre noir, et à positionner comme ce suivant.

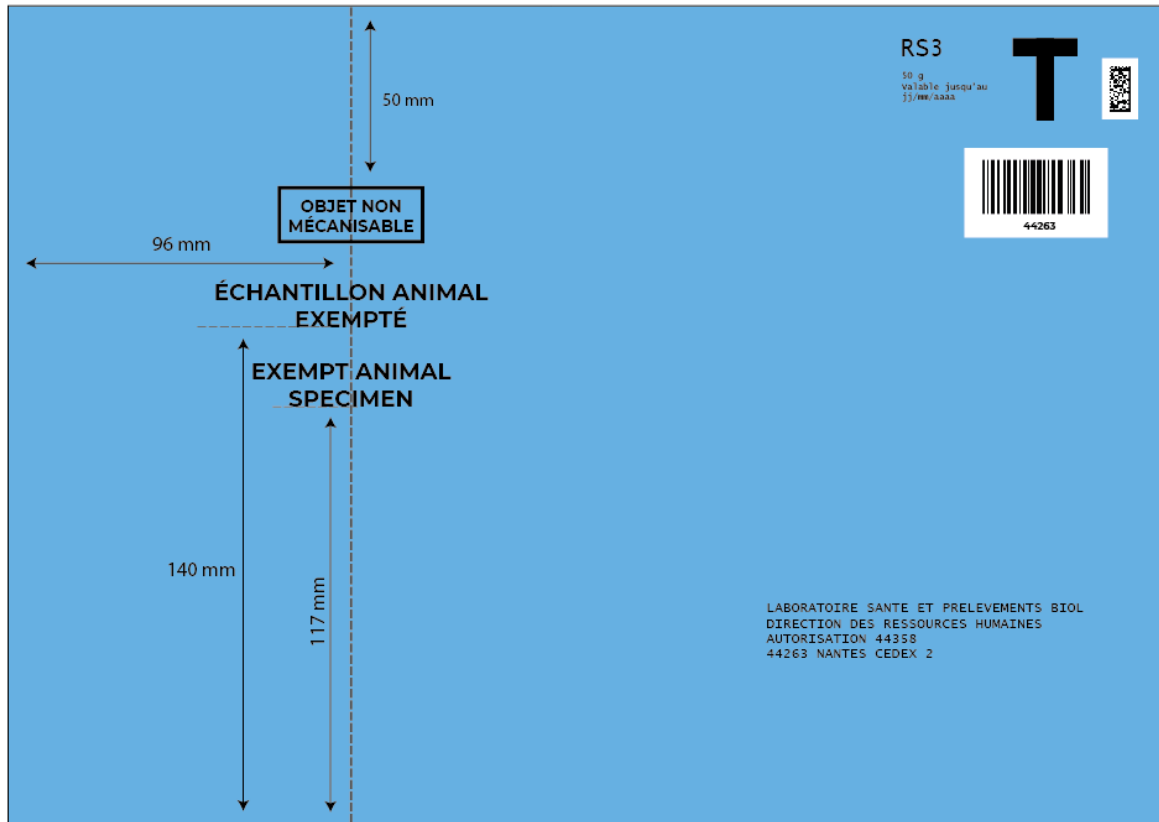
La mention « ÉCHANTILLON HUMAIN EXEMPTÉ » (ou « ÉCHANTILLON ANIMAL EXEMPTÉ ») en français est à positionner comme ce suivant.

La mention « EXEMPT HUMAN SPECIMEN » (ou « EXEMPT ANIMAL SPECIMEN ») en français est à positionner comme ce suivant.

Ces deux mentions sont à centrer sur l'axe représenté par un tracé en pointillé, situé à 96mm du bord gauche du pli.



Les valeurs indiquées ci-dessous sont acceptées dans un degré de tolérance de +/- 1mm



3.6.4.2 Pli Retour Santé traitement SENSIBLE

Les envois constitués de matières infectieuses de la catégorie B, contenant des agents pathogènes (micro-organismes), doivent :

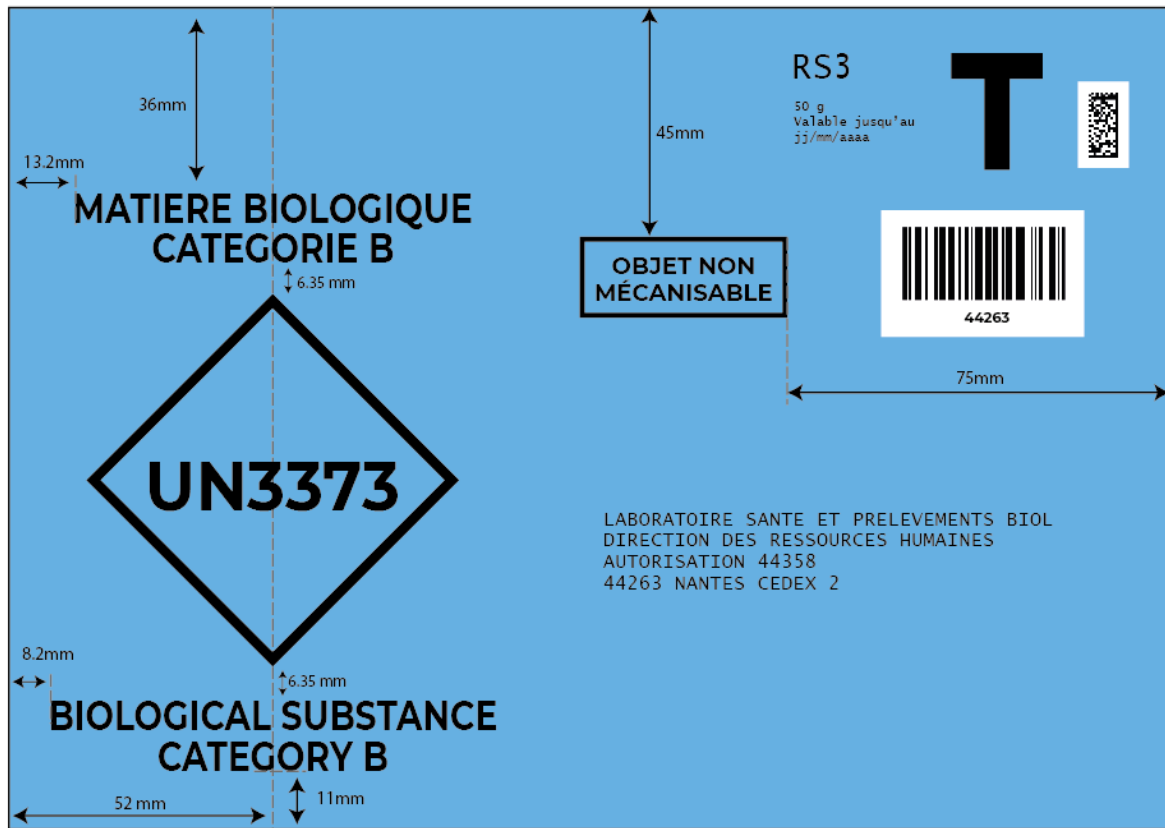
- ⇒ Porter les mentions « UN 3373 » et « BIOLOGICAL SUBSTANCE, CATEGORY B »,

3.6.4.2.1 Format C5

La mention « OBJET NON MÉCANISABLE » est à centrer dans le cadre noir, et à positionner comme ce suivant.

La mention « MATIERE BIOLOGIQUE CATEGORIE B », « BIOLOGICAL SUBSTANCE CATEGORY B » et le logo UN3337 est à positionner comme ce suivant.

Ces mentions sont à centrer sur l'axe représenté par un tracé en pointillé, situé à 52mm du bord gauche du pli.



Les valeurs indiquées ci-dessous sont acceptées dans un degré de tolérance de +/- 1mm.

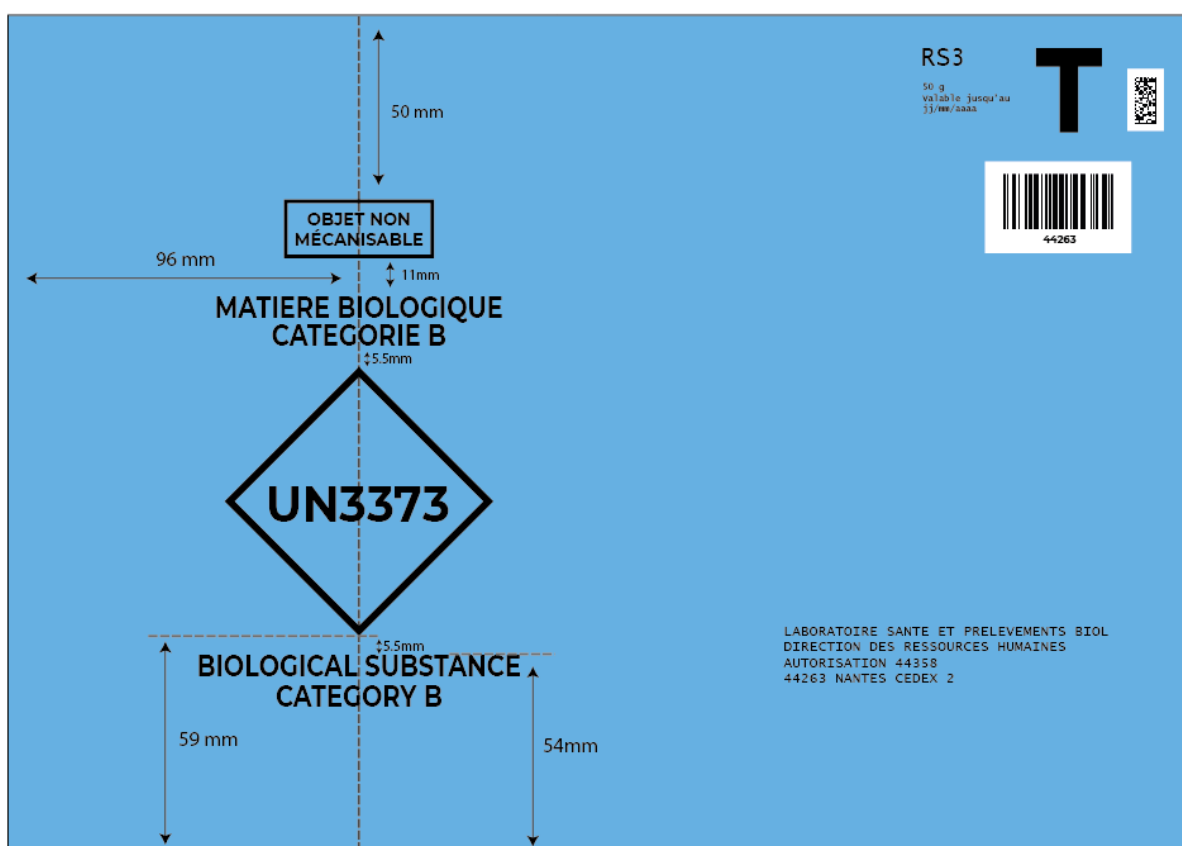


3.6.4.2.2 Format C4

La mention « OBJET NON MÉCANISABLE » est à centrer dans le cadre noir, et à positionner comme ce suivant.

La mention « MATIERE BIOLOGIQUE CATEGORIE B », « BIOLOGICAL SUBSTANCE CATEGORY B » et le logo UN3373 est à positionner comme ce suivant.

Ces mentions sont à centrer sur l'axe représenté par un tracé en pointillé, situé à 96mm du bord gauche du pli.



Les valeurs indiquées ci-dessous sont acceptées dans un degré de +/-1mm.



3.7 Code directionnel STP (Société Traitement de Presse)

Les pochettes Retour Santé doivent impérativement porter un Code à barres 128 C directionnel pour un traitement en société de traitement presse (STP).

Son contenu sur 5 caractères est composé :

⇒ Des 5 chiffres du code postal de l'adresse destinataire présente sur le pli.

Valeur des champs		
Champ		Valeur
NNNNN	Numéro	5 chiffres, qui correspondent au Code Postal de l'adresse destinataire présente sur le pli.

Un numéro en clair de ce CAB est positionné dans une zone précise située en-dessous du CAB. Il est composé des 5 chiffres du code postal porté par le CAB.

3.7.1 Positionnement

Le CAB STP et son numéro en clair correspondant sont à positionner dans une zone précise sous la marque T comme présenté dans la section **3.2. « Les informations sur un pli Retour Santé »**.

3.7.1.1 *Caractéristiques dimensionnelles du CAB 128*

Le Code à Barres 128 doit respecter des caractéristiques dimensionnelles particulières afin qu'il puisse être correctement saisi dans le Réseau Postal.

Attribut	Valeur / Contrainte
Symbologie	128
Classe de caractères	Mode C pour les 4 premiers caractères, et mode A ou B pour le dernier caractère. OU Mode A ou B pour le premier caractère, et Mode C pour les 4 derniers caractères.
Hauteur mm	7 < 10 < ND
Module de base X en mm	0,30 < ND
Marges blanches latérales (Av/Ar) mm	10 fois X
Contraste de bord (EC min)	- < 25% < ND



Décodabilité (V)	- < 37% < ND
Résolution d'impression dpi	200 < 300 < ND
Couleur	Noire

Ces caractéristiques s'appuient sur les normes **NF EN 799** "Codes à barres, Spécifications des symbologies, Code 128" et **NF EN 1635** " Code à barres, Spécifications d'essais de symboles de codes à barres".

3.7.1.2 Règle de positionnement du numéro en clair du CAB 128

Le numéro en clair du CAB 128 est positionné dans une zone précise située au-dessous du CAB. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques de positionnement :

Critères	Valeur	Commentaire
Espace entre le CAB et le numéro en clair (mm)	- < 2 < 4	
Espace au-dessus du N° en clair (mm)	- < 2 < ND	
Espace au-dessous du N° en clair (mm)	- < 2 < ND	
Positionnement N° en clair par rapport au CAB		Le numéro en clair doit être placé au-dessous du CAB centré
Paramétrage police N° en clair	Montserrat Bold – Montserrat Semibold	En majuscule, en gras, de couleur noir, sans espace
Hauteur des caractères N° en clair (mm)	3 < 4 < -	

3.8 Zone libre de personnalisation

Il est laissé à disposition du client une zone libre de personnalisation sur les plis Retour Santé. Celle-ci peut permettre d'intégrer les éléments constitutifs de l'identité de marque du client (logo) dans le strict respect des contraintes techniques et de positionnement inhérents à la fabrication des pochettes cartonnées.



3.8.1 Positionnement sur le pli

Le positionnement des zones de personnalisation est défini pour chaque format dans la **section 3.2. « Les informations sur un courrier Retour Santé »**.

3.8.2 Contraintes de couleurs

Les éléments constitutifs de l'identité de marque du client pourront être imprimés :

- ⇒ En noir, pour l'offre standard.
- ⇒ En couleur, après demande de devis auprès de La Poste.

4 ASSISTANCE ET VALIDATION

Pour toute question sur la compréhension ou la mise en œuvre des préconisations de cette spécification, il est possible de contacter la Direction Technique – Branche Services Courrier Colis à l'adresse suivante : at.ci@laposte.fr

L'offre Retour Santé par le client et le projet de réalisation des plis retour seront appréciés par l'expert technique de la Direction Technique (DT),

- ⇒ dans le cas de plis non standard*,
- ⇒ pour valider la rigidité des pochettes Retour Santé.

***Plis Standard = formats proposés par l'outil en ligne de La Poste (<https://monenveloppesurmesure.laposte.fr>).**

4.1 Validation d'un pli non standard

Le client devra soumettre au commercial la maquette de son pli Retour Santé lorsqu'il souhaite :

- Une pochette spécifique (dont la confection, l'intégration d'un logo en quadrichromie, la composition du papier, le format ne sont pas standard, c'est à dire faisant l'objet d'une fabrication spécifique ou hors site de maquettage en ligne).

Un visuel des plis au format.pdf sera demandé pour une validation par la Direction Technique, qui pourra également demander des échantillons de plis, si nécessaire.

La validation sera donnée, via un retour par mail au commercial et en copie aux correspondants locaux.



5 DOCUMENTATION COMPLEMENTAIRE

Spécifications liées :

Les spécifications suivantes sont jointes dans le packaging électronique des documents du Postréponse. Elles sont fournies à la demande par le service de la Direction Technique, en écrivant au support.solutionsclients@laposte.fr.

Spécification d'adressage	L'Adresse Courrier	SP 7886
Spécification CAB 128		SP 7662
Spécification Datamatrix		SP 1401835
Instruction d'emballage européenne P650	Disponible gratuitement sur internet.	
Guide de prise en charge du courrier	En ligne sur le site de La Poste.fr	